

Contrat oeufs

Date limite de remise du contrat : **17/06/2024**

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

<p>Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les principes de la charte AMAP- à régler d'avance l'achat de ses produits.- à prendre en compte les aléas de production- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.- à participer à la réunion bilan avec les producteurs. <p>Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</p> <p>Date et signature de l'adhérent Le / / 2024</p>	<p>Le producteur, EARL Senpereko'ko, a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les engagements de la charte AMAP- à livrer l'AMAP et à être présent le lundi de 18h30 à 19h30 sur le lieu de distribution, salle Larreko- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat. <p>Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident. Signature du producteur</p>
--	--

Infos membre :

Nom :

Téléphone/mobile :

email :

HELBIDEA / Adresse :

Montant du contrat pour 13 livraisons tous les 15 jours.

Dates des livraisons : lundis 1er, 15 et 29 juillet, 12 et 26 août, 9 et 23 septembre, 7 et 21 octobre, 4 et 18 novembre, 2 et 16 décembre 2024

Merci de rayer les dates en cas d'absence.

Je commande oeuf(s) au prix de 3,50 € la douzaine (une douzaine maximum sur ce contrat) que je règle en ... Chèque (s)établi à l'ordre du producteur EARL Senpereko'ko.

Exemple de commande : pour une douzaine d'oeufs par livraison : $13 \times 3,50 = 45,50 \text{ €}$

Montant de la commande : x 3,50 =

(Faites une photocopie du contrat signé si vous désirez un reçu)